

FLN

Le congrès reporté à demain

Le huitième congrès-bis du Front de libération nationale (FLN), dont l'ouverture des travaux était prévue aujourd'hui, samedi, a été, encore une fois, reporté jusqu'à demain, dimanche. Ce "décalage", le neuvième en sept mois, était "dans l'air" durant toute la journée

d'hier vendredi. Le forcing subit exercé par les "redresseurs" ayant porté le nombre des congressistes à près de 4000, destinait pour cause les assises, si elles étaient tenues à la date indiquée, à une véritable foire. Le groupe "des Cinq" qui dirige le parti s'est donc offert

une journée supplémentaire pour tenter de trouver la parade et sauver le congrès. Même si, officiellement, ce sont les conditions météorologiques qui ont été avancées comme prétexte à ce report.

K. A.

ABDERRAHMANE BELAYAT AU "SOIR D'ALGERIE"

"De grands désordres guettent le parti"

Plusieurs fois ministre, et l'un des plus anciens militants et responsables du FLN, Abderrahmane Belayat est un personnage incontournable au sein du vieux parti. Ce "dinosaur", architecte de l'essentiel de la littérature statutaire et réglementaire de l'ex-parti unique, parle, ici, en connaissance de cause des risques que fait courir au FLN l'"architecture" que lui prévoit son 8^e congrès-bis.

Le Soir d'Algérie : Le FLN est-il réellement prêt pour tenir un congrès ?

Abderrahmane Belayat : Oui. Parce que c'est la volonté de tous, de la base au sommet, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que c'est une obligation juridique et judiciaire. Ensuite, parce que c'est une nécessité pour un fonctionnement normal conformément aux statuts. Puis, c'est une conséquence de la contrainte administrative et financière qui est imposée au parti par le gel de ses avoirs et finances. Dans un autre registre, c'est aussi l'occasion idoine de réunifier les rangs du parti et apaiser les relations internes en son sein. Enfin, c'est aussi le moment de faire le point sur l'action du parti et évaluer le mandat de ses élus à mi-parcours du mandat des Assemblées populaires nationales et locales. Je crois avoir compris dans votre question que vous faites allusion aux conditions matérielles et d'organisation pour la tenue du congrès. Et aussi si les préparatifs sont à la fois conformes aux statuts et aux accords entre les deux protagonistes au sein du FLN. Puisqu'il a pu exister et peut-être existe-t-il encore une branche "redresseuse". Je ne peux pas laisser passer cette question sans signaler qu'on est loin d'avoir les conditions idéales de sérénité, de lucidité et de responsabilité dans la préparation de ce congrès. Si l'on s'en tient aux griefs qui ont été faits et pris en considération pour annuler le huitième congrès d'origine, on pourrait en recenser, sans aucune peine, et sans le moindre effort, les griefs similaires et autrement plus graves, et en nombre infini, pour entacher celui qui est sur le point de se tenir

Mais, avec de telles structures, nationales notamment, d'une telle lourdeur, le parti pourrait-il fonctionner normalement ?

Sans qu'il soit besoin d'épiloguer plus longtemps sur cette indue initiative, et sur la lourdeur qu'elle entraînerait comme vous le soulignez, il faut d'abord dire qu'elle est malvenue, inopportune, inappropriée, voire même insidieuse. J'ajouterais tout de suite qu'en disant cela à un journaliste et dans les colonnes d'un journal réputé comme *Le Soir d'Algérie*, je ne me sens pas en infraction avec les règles de réserve et de circonspection qu'impose l'action militante, bien au contraire ! C'est l'initiative dont il s'agit qui est en transgression avec les règles, les us et coutumes ainsi que la doctrine du parti pour la préparation et la tenue du congrès. En effet, les textes soumis à la base sur initiative de la commission de préparation du congrès n'ont fait aucune allusion à cette possibilité de changer les mécanismes, les articulations, la nature et l'identité des organes dirigeants du FLN. Personnellement, et avec moi beaucoup de militants, à la base comme au sommet, je n'en vois pas l'utilité. Selon toute probabilité, cette initiative sera rejetée. Et si par quelque astuce, stratagème, ou subterfuge cette proposition venait à être retenue par les congressistes, eh bien le parti, à la base comme au sommet, devrait se préparer, d'ores et déjà, à de grands désordres. C'est le moins que l'on puisse dire.

Vous faites certainement, là, allusion aux nouvelles dispositions statutaires qui, croyons-nous savoir, sont de nature à chambouler les structures organiques classiques que le parti a héritées de la Révolution ?

Pas encore et pas uniquement cela, par ailleurs. Et si vous le permettez, j'y reviendrai après. Je voudrais dire avant d'en arriver là, que la préparation et l'ambiance qui ont précédé ces assises étaient propices à de nombreuses transgressions des textes du parti et même de la loi organique sur les partis. Mais inutile de s'appesantir là-dessus. Et si on s'en tient uniquement aux griefs juridiques, judiciaires, et politiques, les conditions que tout le monde connaît et dont nous venons de décrire un aspect parmi tant

d'autres, nous pouvons dire que le congrès préparé dans de telles conditions est largement susceptible de susciter des recours justifiés. Cependant, aucun d'entre nous, parmi la branche "non redresseuse", ne souhaite, ne recommande et n'osera faire un recours devant l'administration ou la justice pour occasionner d'autres déboires à notre parti. Nous avons tiré de l'amère expérience judiciaire en la matière suffisamment de leçons, qu'il ne faut jamais se prêter à une pareille aventure qui est, et qui sera autrement plus dommageable pour le parti en particulier, au système politique pluripartisan en général.

Mais, avec de telles structures, nationales notamment, d'une telle lourdeur, le parti pourrait-il fonctionner normalement ?

Sans qu'il soit besoin d'épiloguer plus longtemps sur cette indue initiative, et sur la lourdeur qu'elle entraînerait comme vous le soulignez, il faut d'abord dire qu'elle est malvenue, inopportune, inappropriée, voire même insidieuse. J'ajouterais tout de suite qu'en disant cela à un journaliste et dans les colonnes d'un journal réputé comme *Le Soir d'Algérie*, je ne me sens pas en infraction avec les règles de réserve et de circonspection qu'impose l'action militante, bien au contraire ! C'est l'initiative dont il s'agit qui est en transgression avec les règles, les us et coutumes ainsi que la doctrine du parti pour la préparation et la tenue du congrès. En effet, les textes soumis à la base sur initiative de la commission de préparation du congrès n'ont fait aucune allusion à cette possibilité de changer les mécanismes, les articulations, la nature et l'identité des organes dirigeants du FLN. Personnellement, et avec moi beaucoup de militants, à la base comme au sommet, je n'en vois pas l'utilité. Selon toute probabilité, cette initiative sera rejetée. Et si par quelque astuce, stratagème, ou subterfuge cette proposition venait à être retenue par les congressistes, eh bien le parti, à la base comme au sommet, devrait se préparer, d'ores et déjà, à de grands désordres. C'est le moins que l'on puisse dire.

Qu'en est-il à propos de la disposition statutaire, nouvelle, prévoyant un poste de président pour le FLN et qui reviendrait de fait au président de la République ?

Contrairement aux innovations que nous venons d'évoquer, cette disposition a été introduite correctement et légalement dans les projets de statuts. On peut dire que ce n'est par ailleurs pas une innovation puisque le parti l'a déjà connue à l'occasion du congrès extraordinaire de 1989 lorsque ce poste de président a été attribué au président de la République d'alors, le frère Chadli Bendjedid. A ce moment-là, la proposition se justifiait, au moins, parce que le président de la République était, à l'époque, déjà secrétaire général en exercice du parti.

Mais qui en est alors l'initiateur ?

Je suis un peu embarrassé de répondre à cette question parce qu'elle taraude tout le monde. En tout cas, ce que je peux en dire est qu'elle n'est pas géniale ! Et si à l'initiateur on peut prêter de bons



sentiments, on ne peut, par contre, le disculper d'une regrettable naïveté. Et comme procédé d'action sur la vie d'un grand parti qu'est le FLN, on peut dire que c'en est, là, le degré zéro de la politique. Ceci étant, je ne veux pas mettre en cause ceux qui ont transcrit cette idée dans les statuts du parti, modifiés in extremis et à l'insu des organes compétents. Non, je ne les mets pas en cause parce que je crois savoir qu'ils ont agi dans un esprit de conciliation et de bonne foi. Ceux que je mets par contre en cause sont ceux qui ont pu suggérer, de l'intérieur ou de l'extérieur du parti, cette malencontreuse initiative.

Qu'en est-il à propos de la disposition statutaire, nouvelle, prévoyant un poste de président pour le FLN et qui reviendrait de fait au président de la République ?

Contrairement aux innovations que nous venons d'évoquer, cette disposition a été introduite correctement et légalement dans les projets de statuts. On peut dire que ce n'est par ailleurs pas une innovation puisque le parti l'a déjà connue à l'occasion du congrès extraordinaire de 1989 lorsque ce poste de président a été attribué au président de la République d'alors, le frère Chadli Bendjedid. A ce moment-là, la proposition se justifiait, au moins, parce que le président de la République était, à l'époque, déjà secrétaire général en exercice du parti.

Du fait des nouveaux statuts, il a donc dû céder le poste de SG mais ne pouvait rester simple membre du comité central ou quitter cette instance. C'est pourquoi le poste de président du parti a été introduit dans les nouveaux statuts d'alors.

De plus nous étions, à l'époque, dans des circonstances réellement exceptionnelles pour le parti tout comme le pays de façon générale. Et en troisième lieu, il convient de signaler que le poste de SG occupé par le président de la République est revenu naturellement au res-

ponsable du secrétariat exécutif qui était Abdelhamid Mehri, lequel offrait l'avantage de jouir de la confiance du même président ainsi que des militants. Aujourd'hui, on est loin d'être dans la même situation prévalant en 1989. Le président de la République, le frère Abdelaziz Bouteflika, réunit autour de lui une alliance assez large pour son actuel mandat et il ne peut, à mon sens, la sacrifier au profit d'une seule formation politique, fût-elle — avec gloire et honneur — la sienne. On peut se poser la question : Est-ce que l'attribution de ce poste au président de la République est-elle un avantage ou, au contraire, constituera-t-elle une entrave à sa mission étatique et à sa qualité de président de tous les Algériens, comme l'exige la pratique mais aussi l'intention et la volonté souvent affirmée publiquement par lui-même. D'autre part, et concernant le parti, si une telle éventualité était acceptée par le président et retenue par le congrès existe-t-il les articulations et les mécanismes idoines pour mettre le président de la République et du parti au-dessus de la mêlée et des soubresauts qui peuvent agiter la vie de tout parti politique et en particulier celui du FLN. Je m'interroge sur la fin que réservera le président à un tel cas d'espèce. Parce que je suis sûr que si l'hypothèse était maintenue elle serait retenue par le congrès, sans coup ferir.

Il faut rappeler aussi que le poste de président du parti exercé par le frère Chadli Bendjedid de 1989 à 1991 n'a pas résisté aux péripéties de la vie politique et aux soubresauts de la vie interne du parti et que le président du parti à l'époque a, dans une lettre adressée au comité central, présenté sa démission de son poste avant l'arrêt du processus électoral. Donc, il faut tirer les conséquences d'une situation où la fonction présidentielle risque d'être handicapée par la fonction de chef de parti.

Certains, à l'intérieur comme à l'extérieur, évoquent la possibilité de changer le nom du parti...

Vaste et grave question. Certains comme vous le dites, et il y a déjà quelques lustres, avaient ébauché l'esquisse d'une proposition et/ou d'une éventualité de changer le nom du parti dès le début du pluralisme en 1989-1990 au motif que le sigle du FLN serait un lourd héritage handicapant et pouvant sanctionner le parti au sein de l'opinion publique et par le corps électoral.

La réplique a été vite faite d'abord au sein du CC où l'auteur qui a osé évoquer cela a eu la réponse qu'il méritait dans le cours même de la session du CC. Puis l'évolution politique sur quinze années a montré que le sigle du FLN n'était nullement un handicap, ou une infamie ; bien au contraire, il

a résisté vaillamment face à la déferlante intégriste et il a fini par avoir raison des impatiences et des prétentions de moult formations politiques qui ont misé vainement sur l'effondrement de notre grand parti. Et pour preuve, les résultats qu'il a obtenus en 1997 et jusqu'aux dernières élections de juin et octobre 2002. Donc, le sigle ne donne aucune raison à ses adversaires et à ceux qui s'en réclament de le modifier. D'autres estiment, pour des raisons variées et diverses, que ce sigle appartient à tout le monde, qu'il doit être sauvegardé, qu'il doit aller au musée, qu'il doit être mis au congélateur, etc. Ces affirmations viennent souvent de personnalités historiques, très respectables au demeurant, on peut dire que leurs déclarations sont faites de bonne foi mais, au final, sont-elles raisonnables et justifiées par les militants du FLN et j'en suis persuadé, personnellement, depuis longtemps et pour toujours, que toutes ces variantes qui s'évertuent à fixer le sort du FLN ne résistent pas à l'examen, comme disent les juristes. Puis-je ajouter que, lors de la préparation de la Constitution de 1989, on a ergoté et chicané sur la place du FLN au moins dans le préambule. Puis est venue la préparation de la Constitution de 1996 où certains ont milité ouvertement et harmonieusement contre l'évocation du FLN dans le préambule et contre même la possibilité de sa continuité comme formation politique. Ils n'ont pas eu gain de cause.

On continue, de temps à autre, de façon lancinante et récurrente, à contester l'existence du FLN. Nous avons expressément prévu une commission pour la célébration du 50^e anniversaire de la Révolution et du FLN. Et les détracteurs du FLN recevront, une fois de plus, la réponse qu'ils méritent. Pour clore définitivement cette question, il y a lieu de noter, et de se rappeler, que dans un système pluraliste, la vie et l'existence d'un parti quelconque et a fortiori s'il s'agit du FLN, ne sont déterminées et décidées que par le suffrage populaire en la forme d'élections pluralistes et non sous la forme de référendum. Je reste toutefois partagé entre l'amusement et la peine. Lorsque ceux qui ont été élus au nom du FLN, parti unique de surcroît, à toutes fonctions et à tous les postes, de la députation à la présidence et à la commune, et qui se rappellent soudainement que le parti est propriété du peuple. Que ne l'avait-il dit ou fait en 1962 et après.

Leur expérience ne milite pas en faveur de leur subite et récente lucidité. Celui ou ceux qui voudront changer le sigle du FLN contre la volonté de ses militants et électeurs peuvent attendre encore longtemps.

Propos recueillis
par Kamel Amrani